

ARRETE N° ASSEMBLEES/2022/38

**COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER - DESIGNATION DU PRESIDENT DE LA
COMMISSION DU 27 SEPTEMBRE 2022 ET DU 06 OCTOBRE 2022**

La Présidente du Grand Montauban - Communauté d'Agglomération;

Vu les articles L.2122-18, L.5211-2, L.5211-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRETE:

ARTICLE 1 :

Monsieur Jean-Pierre FOISSAC, Conseiller Communautaire du Grand Montauban, est désigné en qualité de représentant de Madame la Présidente pour présider les Commissions de Contrôle Financier le 27 septembre 2022 et le 06 octobre 2022, à l'Hôtel de Ville de Montauban.

ARTICLE 2 :

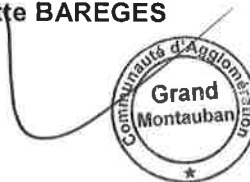
Le Directeur Général des Services et Monsieur Jean-Pierre FOISSAC sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

Fait à Montauban, le 12 septembre 2022

**La Présidente
Brigitte BAREGES**



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

1 9 SEP. 2022

De sa transmission en Préfecture le :

De sa publication et/ou notification :

1 9 SEP. 2022